

Bon No: 001125990		1ere Gachée: 14:03 (1)		Date: 05/03/2026		reap270226113735		Zone: TRANSPORT TOI	
Quantité: 6.25 m3		référence commande(2): 04 90 34 95 97						Véhicule: M19 TAPIS CHOSROE	
client: 410541		EPCO		625 RUE CINSALT				CHOSROES CHOSROES	
chantier: 054101		CHALONS		84100					
				AV AMPERE					
				06.29.10.88.65					
				51000 Châlons-en-Champagne					
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE	
14:30								00:00	
				température:					
				vitesse du vent:					
				validité:					
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	
NJBAP5C375		BPS				XF3		CL 0,40	
								consistance(7) Dmax	
								SF2 10	
ciment(type et classe)				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R						0		C35/45	
appellation commerciale C35/45 XF3 SF2 Dm10 CEM2 375									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
ACCELERATEUR CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE				FIBRES METALLIQUES 25KG SPHRE 7200 EA ISOSPHERE 5140 AP				NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:									
signature:									

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1